

**Appendice à la note WP/02C - ÉTAT D'EXÉCUTION DES CONCLUSIONS ET DES DÉCISIONS D'APIRG/26 ET DU RASG-AFI/9 ET DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE D'APIRG ET DU RASG-AFI**

N° de la Conc. /Déc. Objectif stratégique	Intitulé de la Conc. /Déc.	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Résultat escompté	Rapport / Date d'achèvement	État d'avancement	Suite à donner par l'ANC
1	2	3	4	5	6	7	8
<i>Conclusion 5/01 d'APIRG/26 et RASG-AFI/9</i>	<i>Activités de lancement spatial</i>	<p>Il est conclu que, pour assurer une coordination adéquate lors des activités de lancement spatial,</p> <p>a) Les États qui effectuent, soutiennent des lancements spatiaux ou sont affectés par les lancements, envisagent d'établir une liste de distribution de courrier électronique unique pour garantir que toutes les parties concernées sont informées des activités spatiales imminentes affectant l'espace aérien ;</p> <p>b) Les États qui effectuent des lancements ou les soutiennent devraient établir un courrier électronique direct et un AMHS en plus des notifications diplomatiques pour la coordination ;</p> <p>c) L'OACI devrait inclure les coordonnées de la coordination spatiale dans la liste actuelle des experts régionaux.</p>	OACI, États	<p><b>Liste unique de diffusion des courriers électroniques</b></p> <p><b>Adresse électronique directe pour les États qui effectuent ou soutiennent les lancements spatiaux</b></p> <p><b>Coordonnées de la coordination spatiale ajoutées à la liste régionale d'experts</b></p>		<p><b>Exécution non entamée</b></p> <p>Aucune action n'a été initiée</p>	

N° de la Conc. /Déc. Objectif stratégique	Intitulé de la Conc. /Déc.	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Résultat escompté	Rapport / Date d'achèvement	État d'avancement	Suite à donner par l'ANC
1	2	3	4	5	6	7	8
<i>Décision 5/02 d'APIRG/26 et RASG-AFI/9</i>	<i>Activités d'analyse des incidents de l'espace aérien de la Région AFI</i>	Il est décidé qu'afin d'appuyer le travail de l'ARMA dans la production de rapports d'évaluation des risques de collision (CRA), le Secrétariat coordonne d'urgence une réunion entre l'ARMA, l'IATA et l'OACI pour combler les lacunes constatées dans l'analyse des incidents de la Région.	ARMA, IATA, OACI	<b>Rapports d'évaluation des risques de collision (CRA)</b>		<b>Encours</b>  La 15e réunion du Groupe d'action tactique s'est tenue le 14 février 2024. Les événements ATS ont été examinés et classés et il a été recommandé de renforcer la coordination entre les ANSP pour une gestion efficace de la circulation aérienne aux frontières des FIR. Les membres permanents du TAG et les États invités à dessein ont pris part à la réunion. Toutefois, la réunion n'a pas disposé de données suffisantes pour l'analyse des événements de sécurité survenus en 2022/2023. L'ARMA fournira à la réunion	

N° de la Conc. /Déc. Objectif stratégique	Intitulé de la Conc. /Déc.	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Résultat escompté	Rapport / Date d'achèvement	État d'avancement	Suite à donner par l'ANC
1	2	3	4	5	6	7	8
						<p>APIRG/27 et RASG-AFI/10 un rapport sur la CRA correspondante. En outre, une réunion de coordination de l'ATM pour le Cluster Afrique australe s'est tenue en Anglola les 21 et 22 juin 2024 pour examiner les questions liées à la perte de coordination</p>	
<p><b>Conclusion 5/03 d'APIRG/26 et RASG-AFI/9</b></p>	<p><b>Activités d'analyse des incidents de l'espace aérien de la Région AFI</b></p>	<p>Il est conclu qu'afin de continuer à fournir des données d'enquêtes sur les incidents et accidents en vue d'améliorer la sécurité dans la Région, l'IATA, en étroite coordination avec l'OACI et toutes les parties prenantes concernées, transfère les activités de l'AIAG aux RSOO/RAIO.</p>	<p>IATA, OACI, ARMA, RSOO</p>	<p><b>Transfert des activités de l'AIAG aux RSOO/RAIO</b></p>		<p><b>En cours</b></p> <p>La première réunion de coordination du transfert a été organisée virtuellement par l'OACI le 8 mai 2024 avec la participation de l'IATA et deux RSOO (AAMAC et BAGASOO).</p> <p>Une deuxième réunion est prévue</p>	

N° de la Conc. /Déc. Objectif stratégique	Intitulé de la Conc. /Déc.	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Résultat escompté	Rapport / Date d'achèvement	État d'avancement	Suite à donner par l'ANC
1	2	3	4	5	6	7	8
						avec la participation de toutes les parties prenantes en vue de mettre en place un système automatisé.	
<b>Conclusion 5/04 d'APIRG/26 et RASG-AFI/9</b>	<b>Évaluation du Cadre de performance de sécurité d'Abuja, mise à jour des objectifs de sécurité d'Abuja et intégration des objectifs des services de navigation</b>	Il est conclu qu'afin de finaliser le processus d'amendement des objectifs de sécurité d'Abuja, y compris le cadre de performance associé, et de s'aligner sur les Plans régionaux de sécurité de l'aviation et de navigation aérienne de l'OACI, la CAFAC en collaboration avec l'OACI et les autres parties prenantes: a) achève le processus d'examen des objectifs de sécurité d'Abuja et l'établissement du cadre de performance d'ici le 31 mars 2024 ; b) mène une analyse approfondie et une comparaison des objectifs de sécurité d'Abuja avec les plans régionaux de sécurité de l'aviation de l'OACI pour identifier les similitudes et les différences, afin de proposer la voie à suivre pour examen par les ministres africains responsables de l'aviation civile.	CAFAC	<b>Cadre de performance</b>  <b>Mesure à prendre proposée par les ministres africains en charge de l'aviation civile, pour examen</b>	31 mars 2024	<b>Achevé</b> Les Cibles de sécurité révisées d'Abuja et le Cadre de performance ont été présentées par la CAFAC lors de la réunion STC-TTIE de la CUA tenue à Zanzibar (Tanzanie) en septembre 2023 qui a chargé la CAFAC de renforcer la collaboration avec la CUA et l'OACI afin de finaliser la révision des Cibles de sécurité d'Abuja, y compris le Cadre de performance connexe nécessaire pour l'alignement avec le GASP et la GANP de l'OACI.	

N° de la Conc. /Déc. Objectif stratégique	Intitulé de la Conc. /Déc.	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Résultat escompté	Rapport / Date d'achèvement	État d'avancement	Suite à donner par l'ANC
1	2	3	4	5	6	7	8
						<p>Plusieurs groupes d'experts ont poursuivi leurs travaux sur le processus d'alignement des AST, y compris l'élaboration de leur cadre de performance. Pour finaliser ce travail, un atelier a été organisé du 23 au 25 janvier 2024 au siège de la CAFAC à Dakar (Sénégal), lors duquel les principales parties prenantes, notamment les représentants de l'industrie, ont finalisé l'examen et l'alignement des AST, comme il convenait.</p> <p>Les résultats de l'Atelier ont été transmis aux États membres et à toutes les parties prenantes,</p>	

N° de la Conc. /Déc. Objectif stratégique	Intitulé de la Conc. /Déc.	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Résultat escompté	Rapport / Date d'achèvement	État d'avancement	Suite à donner par l'ANC
1	2	3	4	5	6	7	8
						<p>pour d'éventuelles observations. Un atelier de validation par les parties prenantes s'est tenu virtuellement le 28 mars 2024.</p> <p>Les résultats de cet atelier seront présentés au Bureau du Comité des ministres pour approbation, à travers la CUA.</p>	
<b>RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE L'APIRG ET DU RASG-AFI</b>							
<b>Décision EO/01 de la réunion extraordinaire APRG et RASG-AFI</b>	<b>Approbation de la structure de l'AASPG</b>	Il est décidé que, pour améliorer les performances d'APIRG et du RASG-AFI, en rationalisant les ressources (humaines, financières, temps, etc.) et en assurant un lien étroit et une harmonisation dans la planification, la mise en œuvre, l'exploitation et la supervision des activités de l'aviation civile dans la Région : a) L'APIRG et le RASG-AFI sont fusionnés en une seule entité appelée « Groupe Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG) » ;	<b>APIRG et RASG-AFI</b>	<b>Structure de l'AASPG approuvée</b>	<b>19 juillet 2024</b>	<p><b>En cours</b></p> <p>Le nouveau groupe dénommé AASPG qui remplace l'APIRG et le RASG-AFI sera présenté à la réunion APIRG/27 et RASG-AFI/10, pour approbation.</p>	

N° de la Conc. /Déc. Objectif stratégique	Intitulé de la Conc. /Déc.	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Résultat escompté	Rapport / Date d'achèvement	État d'avancement	Suite à donner par l'ANC
1	2	3	4	5	6	7	8
		b) La structure organisationnelle de l'AASPG est approuvée telle que présentée à l'Appendice 2B du rapport.				Les dispositions transitoires seront présentées par le Secrétariat lors de la réunion APIRG et RASG-AFI qui se tiendra au mois de novembre 2024 en Afrique du Sud.	
<i>Décision EO/02 de la réunion extraordinaire APRG et RASG-AFI</i>	<i>Finalisation du Manuel de procédures de l'AASPG</i>	Il est décidé qu'afin d'accélérer l'opérationnalisation du Groupe Afrique – Océan Indien de planification et de mise en œuvre du système d'aviation (AASPG) : Le secrétariat distribue le projet de manuel de procédures aux États et aux parties prenantes, recueille leurs contributions supplémentaires avant le 30 septembre 2024 et finalise le manuel, pour le faire examiner par la prochaine réunion d'APIRG et du RASG-AFI.	<b>Secrétariat</b>	<b>Manuel de procédures de l'AASPG finalisé</b>	<b>30 septembre 2024</b>	Achevé  Le projet de Manuel de procédures de l'AASPG a été transmis aux États et aux parties prenantes au moyen de la lettre T 17/5.1 – 0676 du 13 septembre 2024, pour solliciter leurs contributions et leurs observations.  Sur la base des contributions supplémentaires reçues des États et des parties prenantes, le projet final de Manuel de procédures de	

N° de la Conc. /Déc. Objectif stratégique	Intitulé de la Conc. /Déc.	Texte de la Conclusion / Décision	Responsabilité	Résultat escompté	Rapport / Date d'achèvement	État d'avancement	Suite à donner par l'ANC
1	2	3	4	5	6	7	8
						l'AASPG est soumis à la réunion, pour examen.	